



**-Commune de Larra-  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le douze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 7 décembre 2022 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

**Présents (16) :** AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

**Le quorum (10) est atteint.**

**Absents ayant donné procuration (0)**

**Absents excusés (3) :** AMOUROUX Céline, DESGARCEAUX Nathalie, MESSINA Nathalie

**Secrétaire de séance :** BONNIEL Aude

**2022-11-1**

**CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2022, aux inscriptions de crédits en dépenses d'investissement.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget, et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Constatant que** les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2022 s'élevaient à **2 527 870,01 €** (chapitres 20, 21 et 23 avec déduction faite des remboursements d'emprunts) et que le quart de ces crédits représente donc **631 967,50€**.

**Considérant qu'**il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Maire, de liquider et de mandater les dépenses avant l'adoption du budget de l'exercice 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

**D'autoriser** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

Chap	Intitulé	Compte	Intitulé	BP 2022	Crédits investissement	%
20	Immobilisations incorporelles	2031	Immobilisations incorporelles	173 915,00	43 478,75	25%
<b>sous-total Chapitre 20</b>				<b>173 915,00</b>	<b>43 478,75</b>	<b>25%</b>
21	Immobilisations corporelles	2111	Terrains nus	7 400,00	1 850,00	25%
		2118	Autres terrains	7 000,00	1 750,00	25%
		21312	Bâtiments scolaires	14 500,00	3 625,00	25%
		21316	Équipements du cimetière	4 617,00	1 154,25	25%
		2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 518,00	5 129,50	25%
		2138	Autres constructions	4 536,01	1 134,00	25%
		2151	Réseaux de voirie	292 019,72	73 004,93	25%
		2152	Installations de voirie	16 000,00	4 000,00	25%
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	6 000,00	1 500,00	25%
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 783,99	5 446,00	25%
		2184	Mobilier	17 555,00	4 388,75	25%
2188	Autres immobilisations corporelles	1 131,00	282,75	25%		
<b>sous-total Chapitre 21</b>				<b>413 060,72</b>	<b>103 265,18</b>	<b>25%</b>
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	1 556 172,00	389 043,00	25%
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	384 722,29	96 180,57	25%
<b>sous-total Chapitre 23</b>				<b>1 940 894,29</b>	<b>485 223,57</b>	<b>25%</b>
<b>TOTAL</b>				<b>2 527 870,01</b>	<b>631 967,50</b>	<b>25%</b>

Pour : 16

Contre : --

Abstention : --

### Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance  
Aude BONNIEL



Le Maire,  
Jean-Louis MOIGN

